



Procédure pour RSGE

Portail d'inscription
aux services de garde

Par Maryna Bisailon

Mise à jour : 20 janvier 2025



1. S'inscrire au service d'authentification gouvernementale



Scanner le code QR pour vous rendre directement au vidéo de marche à suivre pour vous créer un compte au service d'authentification gouvernementale.

2. Numéro de RSGE

Pour finaliser votre inscription au portail d'inscription aux services de garde, vous devez avoir votre numéro de fiche RSGE que Virginie vous fera parvenir au maximum 2 semaines avant votre date de reconnaissance.

3. Finaliser votre fiche RSGE

- a) Cliquez sur compléter mon adhésion
- b) Indiquez si votre service de garde est accessible aux personnes handicapées à mobilité réduite
- c) Ajoutez un message personnalisé pour promouvoir votre service de garde incluant vos valeurs, votre approche éducative et votre expérience
- d) Accueil d'enfants ayant des besoins particuliers : Inscrivez votre expertise et/ou votre expérience avec des enfants ayant des besoins particuliers si tel est le cas. Cette partie est facultative
- e) Remplissez la section Capacité, tarifs, heures d'ouvertures et périodes de garde offertes.
- f) Choisissez quelles informations seront visibles sur la vitrine à savoir : votre adresse, votre numéro de téléphone, votre courriel, votre nom et votre BC.
- g) Publiez votre fiche

4. Invitez les parents à s'inscrire au portail



Afin qu'un enfant puisse être admis dans votre service de garde, celui-ci doit être inscrit, une fois qu'il est né, au portail d'inscription par le parent.

Scanner ce code QR pour remettre le vidéo informatif pour le parent.

Si le parent vous remet une communication avec un code secret composé de lettres et de chiffres, il s'agit de son code pour finaliser son inscription au portail. Il lui reste des étapes à faire dans le portail pour être bien inscrit. (Voir exemple en annexe)

5. Admettre un enfant dans votre service de garde

Vous pouvez admettre un enfant de 2 façons différentes dans votre service de garde sur le portail. Vous avez 15 jours pour déclarer l'enfant dans votre portail après sa première journée de fréquentation.

A) Par la réserve d'enfant :

- a) Appuyez sur Réserve de clientèle
- b) Appuyez sur la flèche à côté du nom de l'enfant pour y voir soit la fiche de l'enfant, les coordonnées du parent ou la fratrie. Pour ajouter l'enfant dans votre milieu, appuyez sur Voir la fiche de l'enfant
- c) Appuyez sur Transmettre au BC
- d) Ajoutez la date d'entrée dans votre milieu et appuyez sur *soumettre*.

Le bureau coordonnateur finalisera l'inscription une fois les documents reçus et le dossier conforme.

B) Avec le code d'inscription

- a) Appuyez sur Rechercher un enfant
- b) Inscrivez le numéro de confirmation d'inscription au portail que le parent vous a soumis.
- c) Appuyez sur *Transmettre au BC*
- d) Ajoutez la date d'entrée dans votre milieu et appuyez sur *soumettre*.

Le parent peut trouver son numéro dans son portail à cet endroit.

Québec Portail d'inscription aux services de garde

Accueil **Mon dossier familial** Mes demandes d'admission Carte des services de garde

Ma famille

- Nom Parent
- Nom Enfant
- Informations**
- Besoins de garde
- Besoins particuliers
- Demandes d'admission

Informations

Nom de l'enfant	Date de naissance
Nom Enfant	2025-12-01

Confirmation d'inscription au portail ⓘ

PISG0004952168

Besoins de garde ☐

Trois types de code existent pour l'inscription de l'enfant :

- A) L'ancien code de la Place 0-5 (8 chiffres)
- B) Le code commençant par CSG et 7 chiffres
- C) eE code commençant par PISG et 10 chiffres

6. Remettre les documents au BC dans les 15 jours

Lorsque les documents (entente de services de garde, demande d'admissibilité à la contribution réduite, certificats de naissance et tous autres documents nécessaires si besoin) sont traités par le bureau et que le dossier est conforme, l'enfant sera accepté sur le portail. Il apparaîtra alors dans votre liste d'enfant admis.

7. Renouveler une entente

Les ententes de services de garde doivent se suivre. Si une entente se termine le vendredi, la prochaine doit commencer un samedi afin d'éviter un bris de service bien que l'enfant n'est pas présent dans votre milieu la fin de semaine. SVP faites attention à vos dates.

8. Résilier une entente ou fin de l'entente

Lorsqu'un enfant quitte votre milieu, vous devez faire une attestation de services de garde fournis pour mettre un terme à l'admissibilité à la contribution réduite. Vous devez remettre cette attestation ainsi que le motif de fin dans les 15 jours suivant sa dernière journée de fréquentation. Le BC effectue la résiliation sur le portail.

Motif de résiliation :

- a) Départ vers le réseau de l'éducation
- b) Départ volontaire (décision du parent)
- c) Refus ou négligence de payer la contribution
- d) Non-respect répété des règles de la régie interne du service de garde
- e) Plan d'intégration – Absence de collaboration du parent
- f) Plan d'intégration – Manque de ressources du prestataire pour répondre aux besoins de l'enfant
- g) La sécurité ou la santé des enfants reçus ou du personnel est menacée
- h) L'enfant a cessé de bénéficier des services de garde pendant plus de 90 jours
- i) Changements aux besoins de garde
- j) Autres (avec spécification)